■ CONSEIL GÉNÉRAL

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS SAUT DU DOUBS

À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 18 janvier 2024

En prévision de la séance du Conseil général du 25 janvier 2024, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

24-601 De M. Jean-Marie Rotzer et Mme Stéphanie Hügli, M. Lobsang Blanchard (POP) : La Bibliothèque des Jeunes ne mérite-t-elle pas un coup de jeune ?

Depuis le début de la législature, des questions liées aux bibliothèques de notre Commune ont déjà été abordées. Il a été relevé à plusieurs reprises que les offres et infrastructures existantes étaient de grande qualité.

Sans remettre en cause cet état de fait en ce qui concerne le grand choix proposé par nos deux bibliothèques, de même que la disponibilité et le professionnalisme du personnel, les locaux actuels de la Bibliothèque des Jeunes suscitent quelques remarques de notre groupe, notamment en termes d'accessibilité.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cet endroit, il se situe au premier étage de la Rue Marie-Anne-Calame 15, bâtiment emblématique de notre commune mais néanmoins ancien et dépourvu d'ascenseur. L'accès à la Bibliothèque des Jeunes nécessite donc de gravir pas moins de 22 marches. Un encouragement au sport pour nos enfants, soit, mais un obstacle de taille pour les personnes en situation de handicap, ainsi que pour les jeunes parents, ces derniers se voyant alors contraints d'abandonner leurs poussettes dans l'entrée. Ils se trouvent alors dans une position peu confortable, la visite d'une bibliothèque mettant généralement à contribution les deux bras – alors qu'ils sont déjà occupés à porter un enfant.

La sécurité du lieu ne paraît pas beaucoup plus réjouissante. En effet, aucune sortie de secours ne permettrait, en cas d'incendie, d'assurer une évacuation sans danger pour les visiteurs.

Notons encore que les responsables de cette bibliothèque se donnent beaucoup de mal pour élaborer et proposer des ateliers et autres animations (par exemple : nés pour lire) aux petites et petits Loclois. Aucun local ne peut être destiné à ce type d'activité si bien qu'au vu de l'espace actuel, de tels événements demandent une logistique particulièrement importante.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous informer des éventuelles solutions ayant fait l'objet d'un examen ? Nous sommes en effet convaincus qu'il partage

nos préoccupations en matière de valorisation de la commune et du bien-être de ses habitant.e.s.

24-602 De M. Alain Krebs et Mme Corinne Schaffner, MM. Michel Rosselet, Gérard Pulfer, François Schaffner, William Buirette, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier, Gaëtan Dubois, Peter Spahr, Pierre Surdez (PLR) :
Où en est-on avec la nouvelle STEP ?

Le 28 avril 2018, le Conseil général adoptait une demande de crédit de Fr. 31'250'000.- pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration et acceptait la création d'une commission occasionnelle «STEP». En page 35 du rapport relatif à cette demande de crédit, on pouvait lire je cite : La mise en service de la nouvelle STEP et son optimisation sont prévues en 2023.

Au printemps 2022, à la suite à de gros problèmes avec le coordinateur du projet mandaté par le Conseil communal, le projet a été stoppé. La concrétisation de la pré-étude, sur laquelle la demande de crédit avait été faite, faisait apparaitre une explosion des coûts de l'ordre d'un facteur 2, notamment en raison de problèmes liés à la pollution des sols sur lesquels cette nouvelle STEP devrait se construire.

Depuis, un nouveau projet tentant de limiter ces énormes surcoûts a été ré-étudié et a été soumis à la commission STEP lors de sa dernière séance du 17 août 2023. Ce nouveau projet a intégré dans sa réflexion la fusion des 2 communes du Locle et des Brenets intervenue entre-temps.

Le projet présenté lors de cette séance paraissait correspondre aux attentes et satisfaisait la commission, qui entrevoyait enfin le démarrage de phases concrètes de réalisation.

Mais cette satisfaction est cependant rapidement retombée, car le problème de la pollution des sols et surtout de la définition des responsabilités en cas de contamination de la nappe phréatique située en dessous n'était toujours pas clarifiée.

Sur proposition des commissaires PLR, il a été demandé au Conseil communal de clarifier ce point, notamment avec les services de l'Etat. Poursuivre les phases d'étude, devant permettre de définir un nouveau coût pour cette future STEP, n'avait pas de sens en fonction des réponses qui pouvaient être données à ce problème.

La commission devait être tenue au courant des réponses obtenues, et ceci dès que possible.

A ce jour, soit cinq mois plus tard, nous n'avons toujours pas de nouvelle séance agendée.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous donner des réponses aux questions suivantes :

1. Est-ce que le dossier a pu être correctement repris par le nouveau Conseiller communal responsable du projet ?
2. Est-ce que le projet a avancé au niveau de la problématique des sols pollués ?
3. Si oui, quand est-ce que la commission STEP sera-t-elle réunie pour être mise au courant ?
4. Quelle part du crédit de Fr. 31'250'000.- a été dépensée jusqu'à présent uniquement pour des études dont certaines ont été purement et simplement abandonnées ?
5. Vu que le projet définitif n'est toujours pas connu, à quoi va servir le montant de Fr. 1'000'000.- mis au budget pour 2024 ?

6. Quand est-ce qu'on peut espérer raisonnablement la mise en service de cette nouvelle STEP, et est-ce que les installations actuelles, vétustes, ont une chance de tenir le coup jusque-là ?
7. Depuis 2019, date à laquelle on retrouve des montants pour cette STEP dans le tableau de l'évolution de la fortune et de la dette (page 126 rapport FINANCES 23-305), on trouve un montant total prévu jusqu'en 2027 de Fr. 18'970'935.-.
   Déduction faite des subventionnements accordés pour ces travaux, le crédit d'engagement réel voté en 2018, se monte à Fr. 23'341'000.- (page 31 rapport STEP 18-4604).
   Théoriquement, il resterait donc un montant de Fr. 23'341'000.- – Fr. 18'970'935.-, soit Fr. 4'370'065.- à planifier en 2028. Ceci viendra alourdir le montant de la dette d'autant, et la prévision actuelle de celle-ci passera de Fr. 190'581'688.- à près de Fr. 195'000'000.- en 2028.
   Comme dit précédemment, le dépassement du crédit initialement voté se montera probablement en dizaines de millions, portant la dette de la Commune à des montants bien supérieurs à Fr. 200'000'000.-.
   Le Conseil communal peut-il nous dire comment il compte financer ceci et s'il faut dès lors s'attendre à une augmentation massive de l'impôt ou de la taxe d'épuration ?

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli